



11 octobre 2022

(22-7639)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

FRANCE: DECRET N° 2020-225 DU 6 MARS 2020 RELATIF A LA PROCEDURE
D'OPPOSITION AUX BREVETS D'INVENTION

Membre présentant la notification	FRANCE
--	--------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Décret n° 2020-225 du 6 mars 2020 relatif à la procédure d'opposition aux brevets d'invention
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/FRA/22_5443_00_f.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié Le décret détermine les modalités de formation d'une opposition, des conditions de la demande auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), des conditions de représentation des personnes pouvant faire opposition, ainsi que des conditions de recevabilité d'une opposition. Il fixe également les modalités de traitement de l'opposition.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Français
Entrée en vigueur	1 avril 2020; Les dispositions de ce décret sont applicables aux brevets d'invention dont la mention de délivrance a été publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle à compter du 1er avril 2020.

Autre date	
-------------------	--

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 juillet 2022
Autres renseignements	IP/N/1/FRA/10 (Ordonnance n° 2020-116 du 12 février 2020 portant création d'un droit d'opposition aux brevets d'invention)
Organisme ou autorité responsable	

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.